



// COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 23 mars 2021

Solaire et biodiversité : un examen scientifique au service d'une démarche responsable

L'accélération du développement des énergies renouvelables est nécessaire à l'atteinte des objectifs nationaux de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie et de la Stratégie Nationale Bas-Carbone. La filière photovoltaïque, attachée à ce que l'atteinte de ces objectifs ambitieux se fasse de manière harmonieuse, en particulier avec les enjeux de préservation de la biodiversité, est résolue à se montrer proactive. Le Syndicat des Énergies Renouvelables et Enerplan, le syndicat des professionnels de l'énergie solaire, se sont donc engagés aux côtés des Régions Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur dans l'évaluation de l'empreinte environnementale locale des installations au sol.

La filière a donc souhaité documenter, par une démarche scientifique rigoureuse, l'impact du développement du photovoltaïque sur la biodiversité concernant les installations au sol développées en France.

Les résultats de cette première phase sont extrêmement instructifs. **Ce travail infirme l'idée reçue selon laquelle les centrales solaires seraient systématiquement néfastes pour leur environnement. En effet, l'étude met en avant un nombre important de tendances neutres après la construction des centrales, voire positives en ce qui concerne la flore.** Outre ces tendances générales, cette première phase a permis d'identifier plusieurs paramètres faisant varier l'impact des parcs photovoltaïques au sol comme le degré de dégradation initial du terrain, et d'observer des variations des effets d'une espèce à l'autre.

Ce travail d'objectivation ne fait que commencer. Ses conclusions devront être confirmées par une seconde phase, approfondissant l'analyse à une échelle nationale afin d'aboutir à un référentiel national consensuel sur l'impact du photovoltaïque au sol sur la biodiversité.

Pour Daniel Bour, Président d'Enerplan, « Aux côtés des Régions Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur, nous avons pris l'initiative de faire un état des lieux scientifique inédit de l'impact de développement photovoltaïque sur la biodiversité. Ces premiers résultats sont encourageants pour permettre aux développeurs de maximiser les effets bénéfiques sur la biodiversité de leurs parcs. Cette première phase qui s'achève a été source de nombreux enseignements, les tendances relevées sont autant de pistes de travail pour élargir l'analyse à la France entière et établir une feuille de route pour des parcs PV au sol qui préservent la biodiversité en cohérence avec les objectifs. Le solaire au sol et la préservation de la biodiversité sont deux objectifs alliés du climat. »

Pour Jean-Louis Bal, président du Syndicat des Énergies Renouvelables, « La filière solaire au sol est amenée à se développer substantiellement pour atteindre les objectifs de la PPE. La profession est convaincue que ce développement ne pourra se réaliser au détriment des usages et de la préservation de la biodiversité. Cette étude, qui sera poursuivie, démontre à tout le moins que la filière professionnelle se veut exemplaire pour l'atteinte du double objectif équilibré de lutte contre le changement climatique et de préservation de la biodiversité. Les premiers résultats sont prometteurs et devront être consolidés. »

Téléchargement :

- [Rapport final - Photovoltaïque et biodiversité : exploitation et valorisation de données issues de parcs photovoltaïques en France](#)
- [Synthèse Phase 1 Etude PV et biodiversité](#)

Contact presse SER:

Gilles CORMAN
gilles.corman@enr.fr
01 48 78 05 60 // 06 73 88 71 18

Le **Syndicat des énergies renouvelables** (SER) regroupe 400 adhérents, représentant un secteur générant plus de 150 000 emplois. Elle est l'organisation professionnelle qui rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le **SER** a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.

Suivre le **SER** sur www.enr.fr  [@ser_enr](https://twitter.com/ser_enr)  [Syndicat des énergies renouvelables](#)

Contact presse ENERPLAN :

Martine Lauseure (AGM
communications)
media@amgpresse.com //
martine@lauseure.com
06 15 02 82 60

ENERPLAN, le syndicat des professionnels de l'énergie solaire ENERPLAN représente l'ensemble de l'offre solaire industrielle et commerciale en France (industriels, ensembleurs, bureaux d'études, installateurs, architectes, énergéticiens...).

Sa vocation: Agir pour la promotion et le développement de l'énergie solaire.

Ses missions: Représenter et défendre les professionnels du solaire; animer, structurer et promouvoir la filière solaire française.

Suivre **ENERPLAN** sur www.enerplan.asso.fr

